

Compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2024

Commune de CHARME

Présents : Monsieur Mickaël Audouin, Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux, Monsieur William Venuti.

Absents excusés : Monsieur Louis Moreau, Monsieur Benoit Fradin (pouvoir donné à M Jean-Michel Rabioux), Madame Marilyne Melon (Pouvoir donné à Mme Sabrina Béchieau),

Secrétaire de séance : Monsieur William Venuti.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h07

Approbation du PV du conseil du 24 septembre 2024 à l'unanimité des présents ou représentés.

I. DELIBERATIONS

M le Maire demande au conseil municipal s'il accepte d'ajouter 2 points non prévus à l'ordre du jour initial, en raisons, pour le 1^{er} : d'une demande de précision de la Trésorerie pour le versement de la subvention à l'APE des P'tits Loups, pour le 2eme : de la demande tardive de l'assureur AXA d'une autorisation d'information à la population d'offres promotionnelles de complémentaire santé.

Demande acceptée à l'unanimité des présents ou représentés.

1. Signature de convention avec ENEDIS pour ligne HTA souterraine sur chemin ruraux.

M le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention, à la demande de la société ÉTUDIS, avec ENEDIS pour le passage d'un câble souterrain HTA sur tout ou partie des chemins ruraux YE 50 et YE 51.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde, à la majorité, à M le Maire l'autorisation de signer cette convention et tous les documents nécessaires.

2. CDG 16 – Assurance des risques statutaires – Renouvellement du contrat groupe.

Au terme de la procédure d'appel public à la concurrence effectuée par le CDG de la FPT16, c'est le groupe RELYENS/CNP qui a été retenu. M. le Maire suggère d'accepter le contrat, proposé par le CDG pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, néanmoins résiliable chaque année, et demande l'autorisation de signer le contrat d'assurance avec la compagnie, la convention de service avec le CDG 16 et tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de M le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

3. Autorisation de stationnement d'un camion sur le bas-côté de la voie communale « Route de la Plante ».

Le propriétaire de l'habitation n° 1 route de la Plante sollicite l'autorisation de stationner son outil de travail, un camion, sur le bas-côté de cette voie communale, face à son domicile, charge au demandeur, en contrepartie, d'aménager, à ses frais, l'emplacement de stationnement actuellement enherbé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la demande de stationnement dans les conditions décrites ci-dessus.

4. Subvention de la commune accordée à l'APE Les P'tits Loups du RPI.

La trésorerie réclame une délibération précisant le montant exact de la subvention de la commune à l'APE Les P'tits Loups du RPI pour l'année 2024. M le Maire demande au conseil l'autorisation d'accorder cette subvention de 150€ à l'APE des P'tits Loups, telle qu'elle a été prévue et votée au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'attribution de cette subvention de 150€ à l'APE des P'tits Loups pour l'année 2024 et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5. Demande de la société d'assurances AXA.

La chargée de clientèle de l'assureur AXA demande notre accord et notre soutien, dans le cadre d'une action sociale de la commune, pour proposer aux habitants une offre promotionnelle de complémentaire santé lors d'une réunion d'information publique organisée par le demandeur, le rôle de la commune se limitant à informer la population de la tenue de ladite réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, de ne pas donner suite à la présente demande de l'assureur AXA.

II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. RPI – Conseil d'école : (jeudi 17 octobre à La Faye)

Effectif total : **92 élèves.** (Inférieur aux prévisions de juin 2024)

Courcôme : TP : 2 (+1 en janv) ; PS : 16 ; MS : 12 ; GS : 14 ; **T : 44** (2 classes de 23 et 21)

La Faye : CP : 13 ; CE1 : 6(2 et 4) ; CE2 : 11 **T : 30** (2 classes de 15)

Charmé : CM1 : 12 ; CM2 : 6 **T : 18** (1 classe)

2. Calitom : (Jean-Michel)

Distribution de bacs individuels et de sacs transparents. Suppression des bacs collectifs, sources de trop d'incivilités. Jours de collecte inchangés jusqu'à la fin de l'année 2024.

Nouveau schéma de collecte. Regroupements de bacs individuels (habitants concernés informés):

- Rue Haute : en fonction de la proximité (1) rte de Moussac ou (2) sur la petite place habituelle.
- Roussillon : (1) La place entre le banc et le muret au bord de la RD 736 ; (2) Espace au N° 9 du Champ de la Litre ; (3) Point de retournement rue du Roussillon.
- Puybonnet : Lieu des anciens bacs collectifs

3. Contentieux Commune/Riverains : Problème d'accumulation des eaux pluviales au niveau du plateau ralentisseur sur la RD 736 et du porche du N° 2 de la route de Ruffec. Contentieux entre les riverains et la commune. Les services juridiques de notre assureur Groupama ont été saisis de cette affaire. Les services de l'Agence Départementale de l'Aménagement sont venus sur site examiner la situation.

4. Arrêt de travail prolongé d'un agent communal.

Un entretien avec l'employeur aura lieu prochainement à la demande du médecin, de la médecine du travail, au vu des restrictions médicales mentionnées dans le dossier de l'agent, lors de sa récente visite médicale.

5. Parc photovoltaïque de « La Tranche ».

Les travaux devraient commencer à compter du 28 octobre 2024

Fin de la réunion à 21 h 30

Prochain conseil municipal à 20h, le mardi 26 novembre 2024.

Le Maire
Bernard BORNE

Le secrétaire
William VENUTI